

Direction du développement du territoire, des études techniques et des services aux entreprises

4555, rue de Verdun  
Verdun (Québec)  
H4G 1M4  
Téléphone : 514 765-7075

## AVIS IMPORTANT

Le 13 août 2014

**Objet : Travaux majeurs de réfection du boulevard LaSalle entre le 7000, boulevard LaSalle et la limite sud de l'arrondissement (Fayolle)**

Madame, Monsieur,

L'arrondissement de Verdun procédera, à compter du 18 août prochain, à des travaux majeurs de réfection dans votre rue. Ces travaux comprennent la réfection de la chaussée, la reconstruction de certaines sections de trottoirs, l'abandon d'une conduite d'aqueduc désuète et le remplacement des tuyaux de services d'aqueduc sur la propriété publique. La durée approximative totale prévue pour ce chantier est de **sept (7) semaines**.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement des deux (2) côtés de la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place. Comme mesure temporaire, **valide seulement du 18 août 2014 au 3 octobre 2014**, le **stationnement** sera autorisé en tout temps sur les deux (2) côtés des rues suivantes :

- |                           |          |               |       |               |
|---------------------------|----------|---------------|-------|---------------|
| - <b>Rue Fayolle</b>      | entre le | Boul. LaSalle | et la | Rue Churchill |
| - <b>Rue Foch</b>         | entre le | Boul. LaSalle | et la | Rue Churchill |
| - <b>Rue Clemenceau</b>   | entre le | Boul. LaSalle | et la | Rue Churchill |
| - <b>Rue Lloyd-George</b> | entre le | Boul. LaSalle | et la | Rue Churchill |
| - <b>Rue Crawford</b>     | entre le | Boul. LaSalle | et la | Rue Churchill |
| - <b>Rue Leclair</b>      | entre le | Boul. LaSalle | et la | Rue Churchill |

Durant cette période, l'arrondissement n'émettra donc pas de constats d'infraction en rapport avec la réglementation régie par les panneaux habituels sur l'entretien de ces rues. Vous devez, par contre, respecter toutes les autres interdictions de stationnement (bornes d'incendie, arrêts d'autobus, etc.).

### Collecte des matières résiduelles

Pour la **collecte des matières résiduelles** (déchets et recyclage), nous vous demandons de mettre vos bacs devant votre adresse, entre 22 h la veille et 8 h le jour de la collecte. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront de leur ramassage. Vous devrez continuer d'utiliser des bacs roulants pour y déposer vos déchets et vos matières recyclables et un bac brun pour la collecte des résidus alimentaires.

Pour la **collecte des résidus verts** (à compter du 29 septembre), les contenants autorisés sont les sacs de papier brun, les boîtes de carton (non cirées et non souillées) et les contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide portant une inscription « Résidus verts ».

Soyez assurés que nous sommes conscients des incon vénients que ces travaux pourraient vous causer et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour en réduire les impacts négatifs.

Pour toute question concernant ce projet, veuillez contacter l'arrondissement de Verdun en composant le 3-1-1.

Nous vous remercions de votre collaboration.

*English available on request*